

No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 19 janvier 2026 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h 09.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Frédéric Lachance, Mme Audrey Paquette, M. Antoine Kingsbury, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général greffier adjoint, Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et Mme Martine Rouette, directrice des communications et affaires publiques. Me Caroline Dion, greffière, est absente.

1.  
1.1

26586-01-26

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

#### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

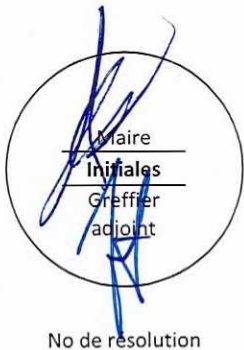
Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.  
2.1

26587-01-26

#### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2028

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, prévoit, qu'à chaque année, le Conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations;



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT que l'avis public pour l'adoption du programme triennal a été dûment publié en date du 16 décembre 2025;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'adopter, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2026-2028.

14.

14.1

### QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 30 à 18 h 44, exclusivement sur le programme triennal d'immobilisation conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

15.

15.1

### PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.

16.

16.1

26588-01-26

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 45.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 19 janvier 2026.

Me Laurent Laberge  
Directeur général et greffier adjoint